

83, rue Saint Fus cien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

20160627_DL_14

OBJET : Charte relative
aux ressources
pédagogiques numériques
pour l'enseignement
secondaire

Date de convocation :
9 mars 2016

Date de séance:
27 juin 2016

Date d'affichage :
18 juillet 2016

Membres en exercice : 45

Membres présents : 12

Membres votants : 24

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture
du syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille seize, le vingt-sept juin à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Étaient présents : Rémi BOUTROY, Ernest CANDELA, Philippe CHEVAL, Philippe COCQ, François DEBEUGNY, François DURIEUX, Jean-Marie LEBLANC, Jean-Claude LECLABART, Julien LEFEBVRE, Jean-Dominique PAYEN et Michel WATELAIN.

Secrétaire de séance : Jean-Dominique PAYEN

Pouvoirs : Emile FOIREST à Rémi BOUTROY
Olivier JARDE à Ernest CANDELA
James HECQUET à Philippe CHEVAL
Isabelle De WAZIERS à Philippe COCQ
Denis DEMARCY à François DEBEUGNY
Frédéric LECOMTE à François DURIEUX
François ROUILLARD à Jean-Marie LEBLANC
Gérard RICHEZ à Jean-Claude LECLABART
Jean-Jacques LELEU à Julien LEFEBVRE
Jean-Marie BLONDELLE à Jean-Dominique PAYEN
Stéphane DECAYEUX à Philippe VARLET
Annie VERRIER à Michel WATELAIN

LE COMITE SYNDICAL

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu le service mutualisé des Espaces Numériques de Travail porté par le syndicat mixte Somme Numérique permettant de mettre à disposition une plateforme mutualisée pour les niveaux primaires et secondaires,
- Considérant l'offre de services proposée aux établissements d'enseignement secondaire du Département de la Somme portant sur l'intégration des contenus pédagogiques à la plateforme ENT,
- Vu le projet de Charte relative à la mise à disposition de ressources pédagogiques numériques pour l'enseignement secondaire

DELIBERE

ARTICLE 1 – La Charte relative aux ressources pédagogiques numériques pour l'enseignement secondaire est approuvée. Le Président est autorisé à la signer et la transmettre aux établissements qui le solliciteront.

.../...

ARTICLE 2 – Cette offre de service est ouverte à compter de la rentrée scolaire de septembre 2016 sur la base des contributions annuelles suivantes :

Pack de ressources numériques pédagogiques incluant le dictionnaire Le Robert collège, Edumédia sciences, le Site.TV, SESAMATH	2,10€ / compte
Outil d'accompagnement à la scolarité	1,20€ /compte

ARTICLE 3 – Les factures seront établies auprès des établissements compétents sur la base des comptes créés au cours de l'année scolaire.

ARTICLE 4 – Les présentes contributions sont affectées en recettes de fonctionnement du budget principal.

ARTICLE 5 – Le Président et le Trésorier du Grand Amiens et amendes sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération